



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 13 novembre 2017

Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Coryse Simon-Junius, Axel Urhausen, Paul Marcy, Marie-Paule Hoffmann, Caroline Weber, Ralf Lentz

Assistent : Daniel Dax, Sam Kries

Excusés : Alwin de Prins, Lynn Spielmann, Alex Goergen, Heinz Thews

1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 23 octobre 2017

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 23 octobre 2017 est approuvé.

2. Point JO hiver PyeongChang

Le Conseil d'administration fait le point sur la phase de qualification pour les JO hiver à PyeongChang en février 2018. Deux athlètes restent en lice pour une éventuelle qualification pour PyeongChang : Kari Peters et Mathieu Osch, ce dernier ayant réalisé deux fois le critère de qualification il y a quelques semaines, en attendant l'évaluation de la situation globale de l'athlète au regard de son programme sportif lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

Le secrétariat du COSL suit la situation sur place de très près, en étroite coopération avec l'Ambassade du Luxembourg au Japon, également en charge des affaires coréennes. Lors d'une conférence de presse du DOSB le 6 novembre dernier, celui-ci a pris position comme suit :

- les athlètes sont individuellement libres de leur participation
- le DOSB n'exclut pas une non-participation collective du Team Germany.

Le Pre DRM aura lieu à Zagreb le 24 novembre 2017, le DRM sur place début février 2018, sans préjudice des délibérations et décisions du Conseil d'administration en décembre ou en janvier.

Il est prévu que 90 (+6 par rapport à l'édition des JO hiver de 2014) Comités Olympiques Nationaux participent aux JO de PyeongChang.

3. Point préparation olympique

Le Conseil d'administration décide d'admettre à la préparation olympique Tokyo 2020 les athlètes suivants :

- Charles Grethen (Athlétisme), Jeff Henckels (Tir à l'arc) et Pit Klein (Tir à l'arc).

D'autres athlètes seront proposés par les fédérations au Conseil d'administration aux fins d'insertion dans le programme de préparation olympique dans les semaines à venir.

4. Avis du COSL sur le projet de budget d'Etat 2018

Le Conseil d'administration discute et finalise l'avis sur le projet du budget sport pour 2018, élaboré par le Conseil consultatif, tel qu'amendé par la suite. Il est proposé d'ajouter quelques précisions concernant

d'abord les postes budgétaires afférents au Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS) qui devront être alimentés de manière substantielle lors des prochaines éditions budgétaires afin de garantir une mise en œuvre complète sur un axe pluriannuel. D'autres précisions seront introduites dans l'avis final concernant le régime des subsides « Qualité+ », au sujet duquel le COSL rendra attentif de veiller à une enveloppe significativement plus élevée, au vu du premier bilan à tirer depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime.

5. Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)

Suite aux constats qu'un nouveau poste budgétaire a été créé pour assurer le fonctionnement du LIHPS et que le budget global reste bien en deçà du budget pluriannuel établi par le COSL pour le démarrage du LIHPS en 2018, il convient de suivre la dotation budgétaire de près par la suite, d'autant plus que le budget alloué pour le LIHPS est réparti sur deux postes budgétaires différents. En attendant de recevoir des futures clarifications de la part du Ministre des sports, notamment eu égard aux postes budgétaires et à la structure même du LIHPS, pour laquelle le COSL continue à préconiser son modèle tel que soumis au Ministère des sports en début du mois de juillet 2017, le sujet sera discuté lors d'une prochaine entrevue bilatérale avec le Ministère des sports.

6. Proposition de loi 7013 sur les sportifs d'élite de niveau mondial

L'avis du COSL est en cours de finalisation et sera évoqué lors d'une prochaine entrevue avec les représentants du Ministère des sports.

7. Maison des sports

Le Directeur administratif fait le point sur l'achèvement en cours des travaux à la Maison des sports qui pour en ce qui concerne la phase 1 approchent de leur fin. Certains développements pour une deuxième phase sont explorés ensemble avec les fédérations dans un objectif d'optimisation des tâches que les fédérations sont amenées accomplir au bénéfice de leurs membres et de mutualisation pour autant que possible de certains frais de fonctionnement. Plusieurs entrevues de concertation avec les fédérations sont prévues au courant du mois de décembre 2017. Une présentation sur le réaménagement de la Maison des sports figurera à l'ordre du jour d'une prochaine entrevue avec les représentants du Ministère des Sports.

8. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports

p.m.

9. Divers

Nouveau critère cadre Elite : Le Conseil d'administration valide le nouveau critère suivant pour l'appartenance au cadre Elite :

- Automobile : Circuit : voitures du type « formule », voitures du type « fermée (voitures de tourisme) ».

Le nouveau critère sera d'application pour la révision actuellement en cours des cadres du COSL qui seront présentés en janvier 2018.

Le Conseil d'administration décide d'appuyer une candidature conjointe des centres de recherche et des sciences du sport des pays francophones, et mandate le Secrétaire général de rédiger une lettre d'appui circonstanciée à l'attention du « Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science (LIROMS).